

### I. PRESENTATION DES FACTURES DE DOIT

#### A. Définition

La facture est un écrit dressé par un commerçant et constatant les conditions auxquelles il a vendu des biens ou assuré des services. Cet écrit constate le montant que le client DOIT au fournisseur ; c'est pourquoi on parle souvent de facture de « DOIT ».

#### B. Les réductions sur facture

##### ➤ **Réductions à caractère commercial : RABAIS, REMISE, RISTOURNE**

Ce sont des réductions de prix fondées sur l'opération de vente. On distingue :

**Rabais** : réduction pratiquée exceptionnellement sur le prix de vente pour tenir compte :

- d'un défaut de qualité des marchandises ou des produits,
- de la non-conformité des biens livrés,
- d'un retard dans la livraison.

*Exemple : achat d'une pièce de tissu présentant des défauts d'impression avec un rabais de 100 €.*

**Remise** : réduction de prix accordée en fonction de la quantité commandée ou de la qualité de l'acheteur.

*Exemples : réduction sur le prix des livres pour une commande groupée,  
réduction sur le prix des livres achetés par un enseignant.*

**Ristourne** : réduction de prix accordée périodiquement sur le total des achats réalisés par un client.

*Exemple : une coopérative verse une ristourne à ses adhérents, calculée sur leurs achats effectués durant l'année.*

##### ➤ **Réduction à caractère financier : L'ESCOMPTE DE REGLEMENT**

Cette réduction de prix est conditionnée par la rapidité du règlement du client.

*Exemple : escompte pour paiement comptant.*

#### C. La présentation/réalisation de la facture de doit

La facture doit comporter des informations obligatoires :

- renseignements sur l'entreprise qui établit la facture (nom, adresse, forme juridique, numéro d'immatriculation au registre du commerce,...) ;
- renseignements sur le client (nom, adresse) ;
- date d'émission et numéro de la facture ;
- détail de la facturation : désignation, quantités, prix unitaire, prix total, réduction(s) pratiquée(s), taux et montant de la TVA ;
- conditions de paiement : date de règlement prévue, pénalités de retard encourues, réduction(s) accordée(s) en cas de paiement anticipé.

## Facture de doit : calcul du montant dû par le client

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE		Facture de DOIT n° 210		02/12/N	
		Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION			
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant	
PC43	Vin blanc Sauternes	200	12,00	2 400,00	Quantité x prix unitaire
PC45	Vin blanc Tariquet	500	5,00	2 500,00	Quantité x prix unitaire
			BRUT HT	4 900,00	Somme des montants bruts
			- Remise 5 %	245,00	Montant brut x taux de remise
			Net commercial HT	4 655,00	Brut - réductions commerciales
			- Escompte 2 %	93,10	Net commercial x taux d'escompte
			Net financier HT	4 561,90	Net commercial - escompte
			Port forfaitaire	45,00	
			Net HT	4 606,90	Net financier + port
			TVA 19,6 %	902,95	Net HT x Taux de TVA
			Net TTC	5 509,85	Net HT + TVA
			- Acompte versé	300,00	
			Net à payer TTC	<b>5 209,85</b>	Net TTC - acompte versé
Paielement sous 8 jours					

## II. LE MECANISME DE LA TVA

### A. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la richesse créée par l'entreprise au cours du processus de production. Elle représente la différence entre le prix de vente d'un bien ou d'un service et le montant des consommations intermédiaires utilisées. Elle permet de rémunérer les facteurs de production (salaires, actionnaires, Etat...)

### B. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

#### 1. Définition

La TVA est un impôt indirect supporté par les consommateurs finals. C'est un impôt calculé sur la valeur ajoutée créée par l'entreprise

Cet impôt est payé au Trésor Public (l'Etat) par l'intermédiaire des entreprises qui collectent l'impôt pour le compte de ce dernier. Il s'agit donc d'un impôt indirect.

**TVA = Montant HT x Taux de TVA**

**Montant TTC = Montant HT + montant TVA**

**Montant TTC = Montant HT x (1 + Taux de TVA)**

## 2. Principes de la TVA

- Sur ses ventes, l'entreprise facture au client un montant TTC qui se compose du montant HT et de la TVA. La TVA sur cette vente est **collectée** pour le compte de l'Etat. L'entreprise devra lui reverser, il s'agit donc d'une dette envers l'Etat.  
En comptabilité, cela se traduit par le crédit du compte 44571 (il y a un flux monétaire sortant différé)
- Sur ses achats, l'entreprise paye un montant TTC à son fournisseur qui se compose d'un montant HT et de TVA. La TVA sur cet achat pourra être déduite de la TVA collectée sur les ventes : cette TVA déductible constitue une créance sur l'Etat car l'Etat va lui rembourser.  
En comptabilité, cela se traduit par le débit du compte 4456 (il y a un flux monétaire entrant différé)
- La TVA est neutre pour l'entreprise et ne constitue ni une charge, ni un produit. Elle est également neutre du point de vue de la trésorerie.

## 3. Les taux de TVA

Les taux de TVA sont fonction de la nature des biens et services.

Taux	Biens et services concernés
Taux normal : 19,6 %	<ul style="list-style-type: none"><li>La plupart des produits manufacturés</li><li>La plupart des services</li></ul>
Taux réduit ; 5,5 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Eau</li><li>La plupart des produits alimentaires et agricoles</li><li>Livres, presse, certains spectacles</li><li>Transport de voyageurs</li><li>Réfection de logements anciens</li></ul>
Taux spécial : 2,1 %	<ul style="list-style-type: none"><li>Médicaments remboursables par la Sécurité sociale.</li></ul>

## 4. La situation de l'entreprise vis-à-vis de l'Etat

Tous les mois (ou tous les trois mois pour les petites entreprises), l'entreprise doit reverser à l'Etat la TVA qu'elle a collectée sur ses ventes. Elle déduira de ce montant, la TVA déductible sur ses achats.

TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible.

Dans le cas particulier où la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée du même mois, C'est l'Etat qui doit de l'argent à l'entreprise : l'entreprise détient alors une créance sur l'Etat, il s'agit d'un crédit de TVA.

## III. L'ENREGISTREMENT DES FACTURES DE DOIT

### A. L'enregistrement d'une facture de doit simple réglée au comptant

#### ➤ Repérer s'il s'agit d'un achat ou d'une vente

Avant de vous lancer dans l'enregistrement comptable, prenez toujours le temps de réfléchir pour déterminer si la facture à enregistrer correspond à une facture d'achat ou de vente.

#### ➤ Repérer l'activité de l'entreprise

Avant de procéder à l'enregistrement comptable de la facture, il faut toujours avoir connaissance de l'activité de l'entreprise. Cette activité détermine les comptes qui seront utilisés pour l'enregistrement.

Activité commerciale	Activité industrielle	Activité de services
Achat de marchandises et revente en l'état.	Achat de matières premières qui sont transformés en produits finis	Vente de prestations de services
607 – Achats de marchandises 707 – Ventes de marchandises	601 – Achats de matières premières 701 – Ventes de produits finis	706 – Prestations de services

**Application** : L'entreprise TARIQUET EARL est productrice de vin. Elle achète son raisin à un exploitant et fabrique son vin elle-même (activité industrielle).

L'entreprise LALOUZY fabrique et vend des produits gastronomiques à base de canard. Elle commercialise également du vin qu'elle achète à des producteurs du Sud de la France pour accompagner ses produits (activité industrielle et commerciale).

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE				
<b>Facture de DOIT n° 208</b>			28/10/N	
Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION				
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
PC45	Vin blanc Tariquet	60	5,00	300,00
FG12	Vin rosé côteaux	30	3,00	90,00
			BRUT HT	390,00
			TVA 19,6 %	76,44
			NET A PAYER TTC	466,44
Paiement comptant				

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise TARIQUET EARL.

**Enregistrement de cette facture au journal de l'entreprise LALOUZY (CLIENT)**

Pour l'entreprise LALOUZY, il s'agit d'un achat de marchandises. TARIQUET est le fournisseur de l'entreprise LALOUZY.

- Le montant BRUT HT correspond au flux entrant de marchandises : on débite le compte 607 Achats de marchandises.
- La TVA payée au fournisseur constitue de la TVA déductible, il s'agit d'une créance sur l'Etat car l'Etat va nous la rembourser : on débite le compte 44566 TVA déductible sur biens et services.
- Le montant TTC correspond au montant dû au fournisseur. C'est un flux monétaire sortant immédiat : on crédite le compte 512 Banque

28/10/N				
607		Achats de marchandises	390,00	
44566		TVA déductible sur biens et services	76,44	
	512	Banque		466,44
Facture n°208 - TARIQUET EARL				

**Enregistrement de cette facture au journal de l'entreprise TARIQUET (FOURNISSEUR)**

Pour TARIQUET, il s'agit d'une vente de produits finis. LALOUZY est le client de l'entreprise TARIQUET.

- Le montant BRUT HT correspond au flux sortant de produits finis : on crédite le compte 701 Ventes de produits finis.
- La TVA facturée au client constitue de la TVA collectée, il s'agit d'une dette envers l'Etat puisqu'on devra lui reverser le montant de la TVA : c'est un flux monétaire sortant différé : on crédite le compte 44571 TVA collectée
- Le montant TTC correspond au montant dû par le client. C'est un flux monétaire entrant immédiat : on débite le compte 512 Banque

28/10/N				
512		Banque	466,44	
	701	Ventes de produits finis		390,00
	44571	TVA collectée		76,44
Facture n°208 - LALOUZY				

## B. Enregistrement d'une opération a crédit

Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION				
Facture de DOIT n° 209		30/10/N		
Epicerie Fine Faujeton Paris				
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
CA20	Cassoulet 400g	60	5,00	300,00
			BRUT HT	300,00
			TVA 19,6 %	58,80
			NET A PAYER TTC	358,80
Paiement le 15/11/N				

Application :

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise FAUJETON.

**Chez le client (FAUJETON)**, l'accord d'un délai de paiement par son fournisseur va entraîner la naissance d'une dette envers le Fournisseur : on crédite le compte 401 - FOURNISSEURS. (C'est un flux monétaire sortant différé).

		30/10/N			
607		Achats de marchandises		300,00	
44566		TVA déductible sur biens et services		58,80	
	401	Fournisseurs			358,80
		Facture n°209 - LALOUZY			

Chez le fournisseur (LALOUZY), l'octroi d'un délai de paiement va entraîner la naissance d'une créance sur le client : on débite le compte 411 - CLIENTS (C'est un flux monétaire entrant différé).

		30/10/N			
411		Clients		358,80	
	701	Ventes de produits finis			300,00
	44571	TVA collectée			58,80
		Facture n°209 - FAUJETON			

## C. Enregistrement d'une facture de doit comportant des réductions

Les rabais, remises et ristournes (réductions à caractère commercial) figurant sur une facture de DOIT ne font pas l'objet d'un enregistrement particulier.

C'est le **net commercial HT** qui est directement enregistré dans le compte :

- d'achats chez le client
- de ventes chez le fournisseur

L'escompte de règlement est lié aux conditions de paiement. Il constitue donc un élément à caractère financier qui s'enregistre en tant que :

- **Produit financier pour le client** (qui obtient un escompte) : on crédite le compte 765

➤ **Charge financière pour le fournisseur** (qui accorde l'escompte) : on débite le compte 665

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE		<b>Facture de DOIT n° 210</b>		02/12/N
		Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
PC45	Vin blanc Tariquet	500	5,00	2 500,00
			BRUT HT	2 500,00
			Remise 5 %	125,00
			Net commercial HT	2 375,00
			Escompte 2 %	47,50
			Net financier HT	2 327,50
			TVA 19,6 %	456,19
			NET A PAYER TTC	2 783,69
Paiement sous 8 jours				

*Application :*

*Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise TARIQUET EARL.*

**Enregistrement chez LALOUZY**

		02/12/N		
607	Achats de marchandises		2 375,00	
44566	TVA déductible sur biens et services		456,19	
401	Fournisseurs			2 783,69
765	Escomptes obtenus			47,50
		Facture n°210 - TARIQUET EARL		

**Enregistrement chez TARIQUET EARL**

		02/12/N		
411	Clients		2 783,69	
665	Escomptes accordés		47,50	
701	Ventes de produits finis			2 375,00
44571	TVA collectée			456,19
		Facture n°210 - LALOUZY		

**D. Enregistrement d'une facture de doit comportant des frais de port**

**CHEZ LE CLIENT**

Le port forfaitaire constitue une charge supplémentaire enregistrée pour le montant HT au débit de compte :

624 – Transports  
Ou 6241 – Transports sur achats

**CHEZ LE FOURNISSEUR**

Le port forfaitaire constitue un produit ne relevant pas de l'activité principale de l'entreprise. Il est enregistré pour le montant HT au crédit du compte :

708 – Produit des activités annexes  
Ou 7085 – Port et frais accessoires

TARIQUET EARL 64 000 BAYONNE		<b>Facture de DOIT n° 211</b>		08/12/N
		Société LALOUZY 02 170 LE NOUVION		
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
PC45	Vin blanc Tariquet	20	5,00	100,00
			BRUT HT	100,00
			Remise 5 %	5,00
			Net commercial HT	95,00
			Port forfaitaire HT	15,00
			Net HT	110,00
			TVA 19,6 %	21,56
			<b>NET A PAYER TTC</b>	<b>131,56</b>
Paielement sous 30 jours				

Application :

Enregistrer cette facture dans le journal de l'entreprise LALOUZY puis dans le journal de l'entreprise TARIQUET EARL.

### Enregistrement chez LALOUZY

		08/12/N			
607		Achats de marchandises		95,00	
6241		Transport sur achats		15,00	
44566		TVA déductible sur biens et services		21,56	
	401	Fournisseurs			131,56
		Facture n°211 - TARIQUET EARL			

### Enregistrement chez TARIQUET EARL

		08/12/N			
411		Clients		131,56	
	701	Ventes de produits finis			95,00
	7085	Port et frais accessoires			15,00
	44571	TVA collectée			21,56
		Facture n°211 - LALOUZY			

## **IV. LES FACTURES D'AVOIR**

### A. Définition

Le contrat de vente peut être remis en cause par plusieurs éléments :

- les marchandises, objet du contrat : l'acheteur peut juger qu'elles ne sont pas conformes à la commande et les retourner ;
- le prix des marchandises : le client peut demander que, pour une raison quelconque (défaut, retard de livraison...), une réduction lui soit accordée sur le prix préalablement facturé.

Toutes ces remises en cause font l'objet de l'établissement d'un autre document : **la FACTURE D'AVOIR**.

**La facture d'avoir est un écrit par lequel le fournisseur reconnaît devoir une certaine somme à son client à raison d'un retour de marchandises ou de l'octroi d'une réduction.**

B. Enregistrement d'un avoir pour retour de marchandises/matières premières/produits finis

➤ **Principes d'enregistrement comptable**

CHEZ LE CLIENT	CHEZ LE FOURNISSEUR
L'opération s'analyse comme une <b>diminution des achats</b> entraînant une diminution de la dette envers le fournisseur.	L'opération s'analyse comme une <b>diminution des ventes</b> entraînant une diminution de la créance sur le client.
Il nous faudra donc <b>diminuer la TVA déductible due au fournisseur</b>	Il nous faudra donc <b>diminuer la TVA collectée due par le client</b>

- Lors d'un retour de marchandises, il faut toujours déduire les réductions qui avaient été accordées sur la facture de doit (remise, escompte). Si on ne tient pas compte de ces réductions, on peut être amené à rembourser au client un montant plus élevé que ce qu'il avait payé.
- Le retour de marchandises s'enregistre à l'inverse de la facture de doit correspondante.
- Attention, s'il y avait des frais de port sur la facture de doit, ils ne sont pas remboursables sur la facture d'avoir.

➤ **Application**

Le 10/12/N, le client LALOUZY retourne à l'entreprise TARIQUET EARL 20 bouteilles de TARIQUET, non-conformes au bon de commande (relatives à la facture de doit n° 210 du 02/12/N, page 6 du cours). Ces bouteilles avaient été facturées au prix unitaire HT de 5,00 €. Le client avait bénéficié d'une remise de 5 % et d'un escompte de 2 %.

Etablir la facture d'avoir et l'enregistrer chez le client puis chez le fournisseur

TARIQUET EARL		Facture d'avoir A28		10/12/N
				LALOUZY
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
PC45	Tariquet vin blanc	20	5,00	100,00
			Total Brut	100,00
			Remise 5 %	- 5,00
			Net commercial	95,00
			Escompte 2 %	- 1,90
			Net financier HT	93,10
			TVA 19,6 %	18,25
			Net à déduire TTC	111,35

## Enregistrement chez LALOUZY

10/12/N

401	Fournisseurs	111,35	
765	Escomptes obtenus	1,90	
607	Achats de marchandises		95,00
44566	TVA déductible sur ABS		18,25
	AVOIR A 28 - TARIQUET EARL		

## Enregistrement chez TARIQUET EARL

10/12/N

701	Ventes de produits finis	95,00	
44571	Etat, TVA collectée	18,25	
411	Clients		111,35
665	Escomptes accordés		1,90
	AVOIR A28 - LALOUZY		

### C. Enregistrement d'un avoir pour rabais, remise, ristourne accordées ultérieurement à la facture de doit

#### ➤ **Principes d'enregistrement comptable**

##### **CHEZ LE CLIENT**

Il s'agit d'une diminution des charges (achats).  
On utilise un compte de la classe 6 ou plus précisément :

##### **609 - Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats**

De plus, on doit diminuer la TVA déductible afférente à l'opération d'achat.

##### **CHEZ LE FOURNISSEUR**

Il s'agit d'une diminution des produits (ventes).  
On utilise un compte de la classe 7 ou plus précisément :

##### **709 - Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise.**

De plus, on doit diminuer la TVA collectée lors de la vente.

De plus, il faut toujours déduire les réductions qui avaient été accordées sur la facture de doit (remise, escompte).

#### ➤ **Application**

Le 30/12/N, une ristourne est accordée à l'épicerie fine NIVOLLET par la SARL LALOUZY sur le total de ses achats de vin du trimestre. Le chiffre d'affaires HT trimestriel du client s'élève à 4 200 €. La ristourne est calculée par tranche selon le barème suivant :

Tranche de CA HT	Taux de la réduction
0 – 2 000	0,5 %
2 000 – 4 000	1 %
Plus de 4 000	2 %

**Tableau de calcul de la ristourne HT**

Tranche de CA HT	Calculs	Montant de la réduction
0 – 2 000	$(2000 - 0) \times 0,5 \%$	10,00
2 000 – 4 000	$(4\ 000 - 2\ 000) \times 1 \%$	20,00
Plus de 4 000	$(4\ 200 - 4000) \times 2 \%$	4,00
Total ristourne HT		34,00

**Etablissement de la facture d'avoir**

LALOUZY				
Facture d'avoir A29			30/12/N	
NIVOLLET				
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant
	Ristourne trimestrielle sur achats de vin			34,00
			TVA 19,6 %	6,66
			Net à déduire TTC	40,66

**Enregistrement chez NIVOLLET (client)**

30/12/N				
401		Fournisseurs		40,66
	6097	Rabais, remises ristournes obtenus sur achats de marchandises		34,00
	44566	TVA déductible sur ABS		6,66
		AVOIR A29 - LALOUZY		

**Enregistrement chez LALOUZY (fournisseur)**

30/12/N				
7091		Rabais, remises, ristournes accordés sur ventes de produits finis		34,00
	44571	Etat, TVA collectée		6,66
	411	Clients		40,66
		AVOIR A 29 - NIVOLLET		

**V. ENREGISTRER LES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

L'entreprise effectue également des autres achats (...autres car il ne s'agit ni de matières premières, ni de marchandises). On trouve la majeure partie de ces autres achats dans les subdivisions du compte **606** (à défaut d'information contraire, on considère que l'entreprise ne stocke pas ces autres achats)

Les achats de services à des tiers sont considérés comme faisant partie des autres charges externes, et sont enregistrés au débit des comptes :

- 61 Services extérieurs
- 62 Autres services extérieurs

(Il faut utiliser les subdivisions des comptes concernés par la facture).

- Exemples :
- Assurance
  - Location d'un local
  - Honoraires